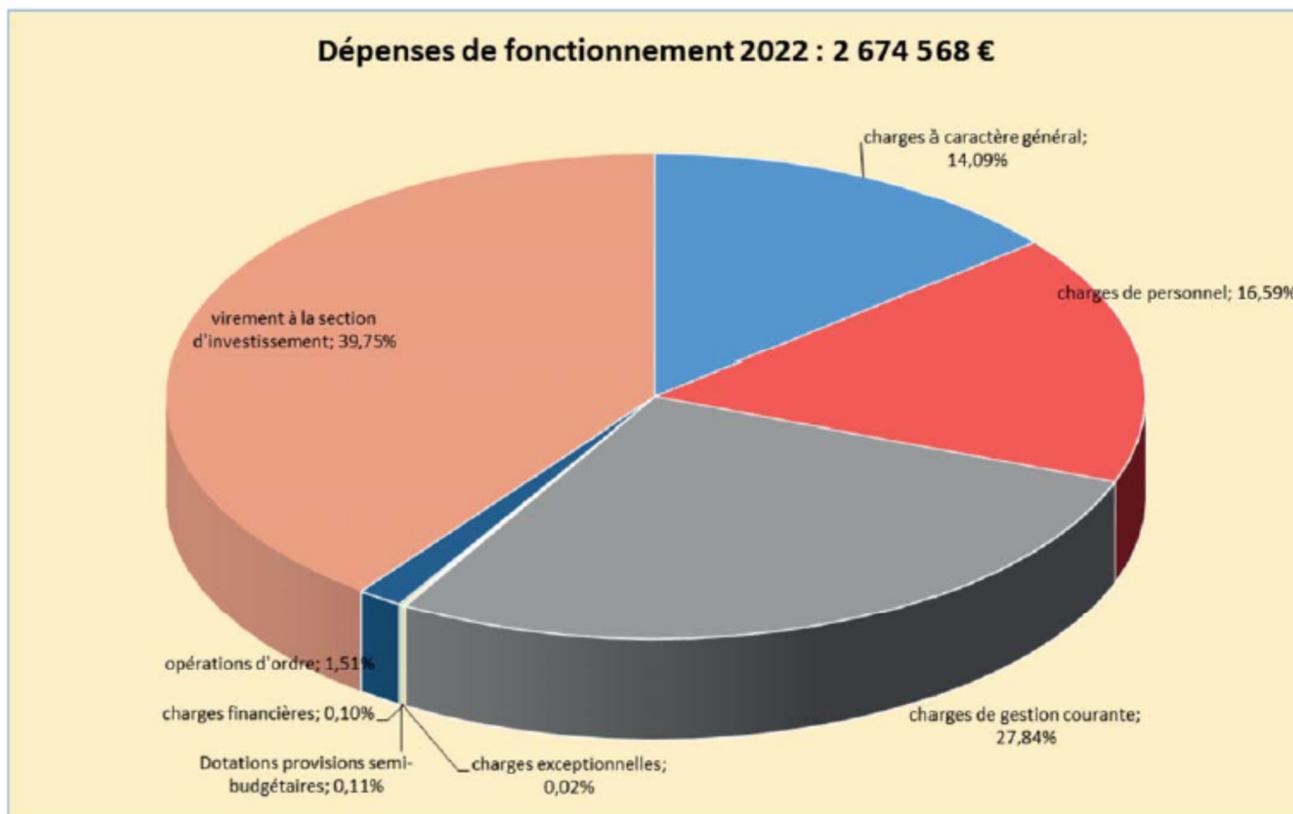


Les résultats 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
848 872,07 €	2 823 054,57 €	945 276,51 €	690 345,67 €
↓		↓	
excédent de l'année 2021 1 974 182,50 €		déficit de l'année 2020 -254 930,84 €	

Au terme des opérations comptables de l'année 2021, l'excédent de clôture s'élève à + 1.719.251,66 €.

Le budget primitif 2022



La fiscalité à Saint-Porchaire en 2022

La taxe d'habitation sur les résidences principales a progressivement disparu ; l'État s'est donc engagé à compenser cette perte de recettes fiscales. Il a alors été décidé que les départements allaient voir leur taxe foncière sur le bâti transférée aux communes.

Ainsi, il est demandé depuis l'année dernière de fixer un taux de référence en cumulant le taux communal avec celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementales qui est égal en Charente-Maritime à 21,50 %. Ainsi, pour notre commune, sans modification des taux, la commune a voté un taux de 36,29 %, soit 14,79 + 21,50.